



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

Communiqué de presse

Berne, 21 juin 2011

Feu vert du Conseil national à la protection des enfants dans la procédure d'examen des cas de rigueur

Vendredi dernier, le Conseil national a créé la surprise en acceptant à une large majorité par 113 oui contre 63 non une motion du député Andy Tschümperlin (PS/SZ) intitulée « Tenir compte de l'intégration des enfants dans l'examen des cas de rigueur ».

Il s'agit d'un premier pas vers une nette amélioration de la situation des enfants. Le Conseil fédéral ayant recommandé le oui, la motion fut combattue en vain par l'UDC. La prochaine étape sera l'examen devant le Conseil des Etats, probablement cet automne.

Constatant que seule la situation des parents est examinée de plus près, dans ce type de procédure, M. Tschümperlin exige dans une motion 10.4043 que l'on donne plus d'importance à l'intégration des enfants et des jeunes et que des directives soient données dans ce but à l'Office fédéral des migrations et aux autorités cantonales de migration. En effet, la pratique actuelle est particulièrement choquante lorsque les enfants et les jeunes concernés vivent depuis plusieurs années en Suisse, parlent couramment une langue nationale, sont scolarisés et parfaitement intégrés.

La motion Tschümperlin fut déposée en décembre 2010 suite à la publication par l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers d'un rapport critique sur la procédure en matière des cas de rigueur et, en particulier, sur les effets graves qu'elle pouvait avoir pour les enfants et les jeunes.

Pour plus d'informations, prière de s'adresser à:

Claudia Dubacher, secrétaire centrale de l'ODAE-Suisse, 031 381 45 40 oder 079 658 46 12
claudia.dubacher@beobachtungsstelle.ch

Andy Tschümperlin, 079 780 62 11
andy-tschumperlin@parl.ch